



Dès le lundi 24 mars 2025, la Police cantonale et les polices communales vaudoises souhaitent sensibiliser à nouveau les utilisateurs et utilisatrices de trottinettes électriques à travers une campagne de prévention routière. Le principe est de rappeler les règles d'utilisation de ce type d'engin, ceci afin de garantir la sécurité et favoriser le savoir-vivre ensemble sur les routes vaudoises.

La Police cantonale et les polices communales vaudoises lancent à nouveau une campagne de prévention en lien avec l'utilisation des trottinettes électriques titrée : « **Trottinez sur la route** ». Cette campagne sera présente dans tout le canton pour plus d'un mois à partir du lundi 24 mars 2025.

Son objectif est de rappeler aux utilisateur.rice.s de trottinettes électriques le respect des règles de circulation pour assurer leur propre sécurité et celle des autres sur les routes vaudoises. La police aime à rappeler qu'une bonne cohabitation passe par le respect des règles et l'attention que chacun.e apportera à autrui, pour prévenir des accidents de la route. La campagne vise également les vendeur.euse.s de ces engins électriques, afin qu'elles puissent renseigner la population de manière adaptée.

A l'occasion de cette campagne, quelque 1'600 affiches sont disposées sur le territoire vaudois dont le thème graphique avec un fond jaune et des pastilles noires rappelle les consignes à respecter lors de l'utilisation d'une trottinette électrique. De plus, des messages de prévention seront également publiés sur nos réseaux sociaux. Des actions sur le terrain, autant préventives que répressives, seront effectuées pour lutter contre les comportements dangereux et non respectueux des règles de circulation.

Si vous « Trottinez sur la route », suivez les recommandations de votre police :

- Âgé de **16 ans**, sauf si possession d'un permis de conduire de catégorie M (cyclomoteur) ou G (tracteur) = 14 ans minimum.
- La vitesse ne doit **pas dépasser les 20 km/h** (art. 18, let. b, OETV).
- La circulation s'effectue sur la chaussée ou sur une piste / bande cyclable s'il y en a une, mais pas sur les trottoirs.

- Suivez toujours les règles de circulation, notamment aux endroits dits sensibles (feux, giratoires, intersections, passages piétons, etc.).
- Le **port du casque** n'est pas obligatoire, mais **recommandé**.
- Portez des habits clairs et si possible des éléments réfléchissants.

Vous trouverez les informations en matière de prévention sur notre site:

<https://votrepolice.ch/prevention-routiere/engins-electriques/> avec les vidéos de l'eCop François.



A yellow poster with black text and graphics. At the top, it says "En trottinette électrique:" followed by "TROTTEZ SUR LA ROUTE" in large, bold, black letters. Below this, there are three black circles with white text: "Max 20 km/h", "Max 1 personne", and "Interdit -16 ans sauf permis". A black electric scooter is shown in the center. At the bottom left, there is a logo for "POLICES" and the website "VOTREPOLICE.CH".

En trottinette électrique:

TROTTEZ SUR LA ROUTE

Max 20 km/h

Max 1 personne

Interdit -16 ans sauf permis

 VOTREPOLICE.CH

En trottinette électrique:

BIEN HABILLÉ POUR TROTTER

Le bon équipement



• Casque • Gants • Chaussures adaptées



VOTREPOLICE.CH